

COMMUNE DE MORIENVAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION : N° 2026 / 01
OBJET : Élection du Maire
DATE DE CONVOCATION : 22 mars 2026
DATE D’AFFICHAGE : 23 mars 2026

L’an deux mille vingt-six, le 22 mars à 10h30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Morienval s’est réuni à la mairie, sous la présidence de M Gilles LECHEVALIER, doyen d’âge, en session ordinaire, après avoir été convoqué conformément à l’article L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MMES. Dorothee RULENCE, Brigitte SOLINAS, Florence CHARTIER, Isabelle VILAIN, Elodie PAILLARD, Isabelle LANGELEZ, Isabelle DE WAELE

MM. Jean-François DE SOUSA, Frédéric DELAHAYE, Alain MERCIER, Gilles LECHEVALIER, Eric KOUAOVI, Alexandre BARRÉ, Eric LECAILLON, Hubert BRIATTE

Absents excusés :

Absents non excusés :

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 15
Nombre de votants : 15

M Alexandre BARRÉ étant désigné secrétaire de séance.

Monsieur Gilles LECHEVALIER, doyen d’âge, prend la Présidence de l’assemblée et rappelle que l’objet est l’élection du Maire.

Après appel à candidatures, :

- Mme Dorothee RULENCE
- M Éric LECAILLON

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Chaque conseiller municipal, à l’appel de son nom, a remis son bulletin de vote dans une enveloppe fermée.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Dorothée RULENCE : 12

Éric LECAILLON : 3

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-1 à L2122-17, Madame Dorothée RULENCE, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée Maire de Morienval.

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le 24/03/2026

ID : 060-216004259-20260322-D2026_01-DE

S²LO

Fait à Morienval, le 22 mars 2026



Dorothée RULENCE
Maire de Morienval

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Dorothée Rulence", is written over the printed name and extends across the right side of the page.